

# LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

COMPRENDRE POUR AGIR EN PRÉVENTION



# → MIEUX CONNAÎTRE LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)



## DÉFINITION

— Les **risques psychosociaux (RPS)** :  
« Ce sont des risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi, les facteurs organisationnels et relationnels, susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental ».

## CE QUE DIT LA LOI...

### Obligations de l'employeur

(article L.4121-1 - Code du travail) :

— prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (actions de prévention, d'information et de formation ; mise en place d'une organisation et de moyens adaptés).

### Obligations du salarié

(article L.4122-2 - Code du travail) :

— être acteur de la prévention, en prenant soin de sa santé et de sa sécurité.



## UNE COMPLÉMENTARITÉ D'ACTEURS

Pour mieux connaître vos droits, vous pouvez solliciter :

l'inspection du travail (DREETS) ;  
les associations d'aide aux victimes ;  
le Défenseur des Droits, etc.

## ➔ DEUX TYPES D'ACCOMPAGNEMENT

### COLLECTIF

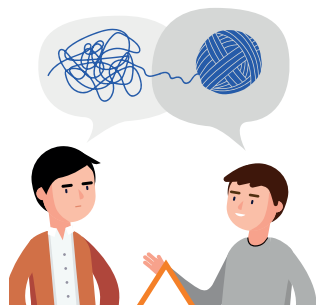
#### ATELIERS DE SENSIBILISATION INTERENTREPRISES

sur inscription en ligne,  
animés par des professionnels  
de Santé au Travail 72.

#### ACCOMPAGNEMENT DANS VOS DÉMARCHES DE PRÉVENTION

#### SENSIBILISATION EN ENTREPRISE

demandes à adresser aux équipes  
de Santé au Travail 72.



### INDIVIDUEL

#### ENTRETIENS MÉDICO- PROFESSIONNELS

contactez votre équipe santé-  
travail.

#### GROUPE DE PAROLE « SOUFFRANCE AU TRAVAIL »

accès libre, gratuit et anonyme,  
plus d'informations sur le site  
internet de Santé au Travail 72.



### SI VOUS SOUHAITEZ...

- savoir identifier les facteurs de risques psychosociaux associés aux situations de travail ;
- connaître les effets sur la santé, sur l'entreprise, sur les collectifs de travail ;
- identifier les rôles et les responsabilités de chacun ;
- identifier les accompagnements possibles ;
- être aidé dans la mise en place d'une démarche de prévention des risques psychosociaux dans votre entreprise ;
- Vous mettre en conformité au regard de vos obligations, etc.

**...N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER !**

# → QUELS SONT LES FACTEURS DE RISQUES ?

## AUTONOMIE ET MARGES DE MANŒUVRE

Excès ou insuffisance de marges de manœuvre dans la façon de réaliser son travail, ne pas pouvoir interrompre momentanément son travail en cas de besoin, ne pas pouvoir utiliser ses compétences ou en développer de nouvelles, ne pas être associé aux prises de décisions concernant son travail, etc.

## EXIGENCES ÉMOTIONNELLES

Vivre des tensions avec le public (clients, usagers, patients) ; être confronté à la souffrance d'autrui ; être confronté à la violence ou à la mort, devoir maîtriser ses émotions (cacher, falsifier ses émotions, ressentir de la peur), etc.

## EXIGENCES DU TRAVAIL

Contraintes de rythmes de travail, Niveau de précision et de faisabilité des objectifs, Compatibilité des instructions entre elles, gestion de la polyvalence, interruptions dans le travail, niveau de complexité du travail, Durée et horaires de travail, Prévisibilité des horaires et anticipation de leur changement, Organisation du travail et conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, etc.

SITUATIONS



## RAPPORTS SOCIAUX

Qualité des relations et du soutien entre collègues et avec les supérieurs hiérarchiques, Climat de confiance et de respect au sein des équipes, reconnaissance dans le travail, intégration des nouveaux arrivants, équité et justice au sein de l'organisation de travail, etc.



## CONFLITS DE VALEURS/ETHIQUES

Avoir le sentiment de faire un travail de mauvaise qualité, se sentir inutile, faire un travail qui n'est pas en accord ou en contradiction avec ses valeurs personnelles, etc.



## INSÉCURITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE

Se retrouver dans une situation d'insécurité socio-économique (emploi, salaire, carrière), vivre des changements dans l'entreprise, avoir des difficultés à se projeter dans l'avenir, etc.

Au sein d'une même entreprise, chaque unité de travail peut être exposée à des facteurs de risques différents. Ils prennent leur source dans la nature de l'activité, ainsi que dans les conditions et l'organisation du travail.



# → COMMENT INITIER UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RPS ?

Tout comme pour l'ensemble des risques professionnels, la prévention des risques psychosociaux nécessite de suivre une méthodologie de travail.

Cette démarche initiée par l'employeur doit être collective et participative.

Elle est centrée sur la prise en compte du travail réel : son organisation et ses conditions de réalisation.

01

## PRÉPARER ET ORGANISER LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION

en constituant un groupe de travail participatif et représentatif de l'ensemble des unités de travail de votre structure.

 *communiquez sur la démarche et misez sur le volontariat !*

02

## ÉVALUER LES FACTEURS DE RISQUES EN DISCUTANT DU TRAVAIL

en choisissant une méthode d'évaluation adaptée aux spécificités de la situation et de l'entreprise.

 *recherchez la neutralité dans vos analyses, communiquez vos résultats !*

03

## COCONSTRUIRE DES ACTIONS POUR PRÉSERVER LA SANTÉ


en s'assurant de leur faisabilité et de leur cohérence avec les besoins préalablement évalués et en répondant à l'ordre de priorité défini

 *intégrez les équipes dans la recherche d'actions !*

04

## METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS EN RESPONSABILISANT LES ACTEURS


en s'assurant que le plan d'actions indique l'unité de travail concernée, la situation de travail contraignante, les facteurs de risques associés, le type d'action à réaliser, la ou les personnes référentes, les délais de réalisation ainsi que les critères d'évaluation de l'action.

 *favorisez les actions concrètes aux actions qui se limitent à des intentions !*

05

## SUIVRE LES ACTIONS ET PÉRENNISER LA DÉMARCHE

en évaluant la portée des actions au regard des critères d'évaluation prédéfinis et en ajustant les moyens de prévention en fonction de leur efficacité

 *réunissez le groupe de travail chaque trimestre pour faire le point sur la portée des actions !*

# ➔ IDENTIFIER LES CONSÉQUENCES DES RPS

## SUR LE SALARIÉ :

### SA SANTÉ PHYSIQUE, COGNITIVE ET PSYCHOLOGIQUE :

- troubles musculosquelettiques, fatigue, troubles du sommeil, stress chronique, maladies cardiovasculaires, oublis, difficultés de concentration, irritabilité, mal être, épuisement, pensées suicidaires, etc.



### SA RELATION AVEC SON TRAVAIL

- difficulté à maintenir son poste, incapacité à retourner sur le lieu de travail, perte de sens, dévalorisation, désinsertion professionnelle, etc.

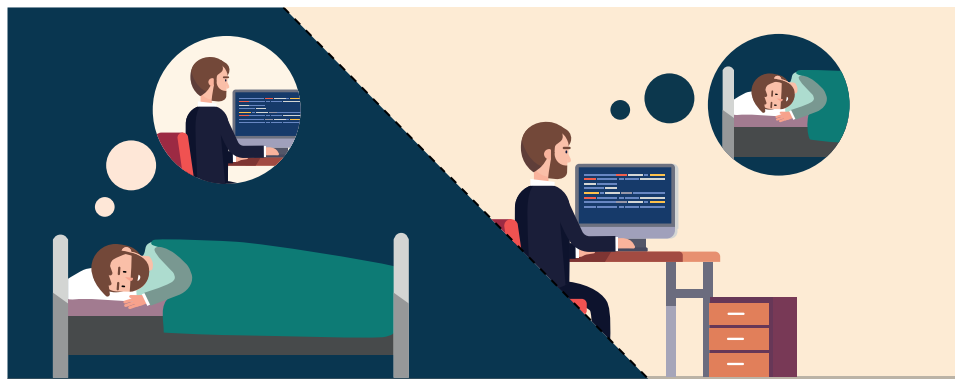
## SUR LES COLLECTIFS DE TRAVAIL :

- baisse de la coopération, baisse de solidarité ;
- conflits, relations tendues, violences ;
- désengagement, démobilisation ;
- perte des repères collectifs (identité, métier), etc.

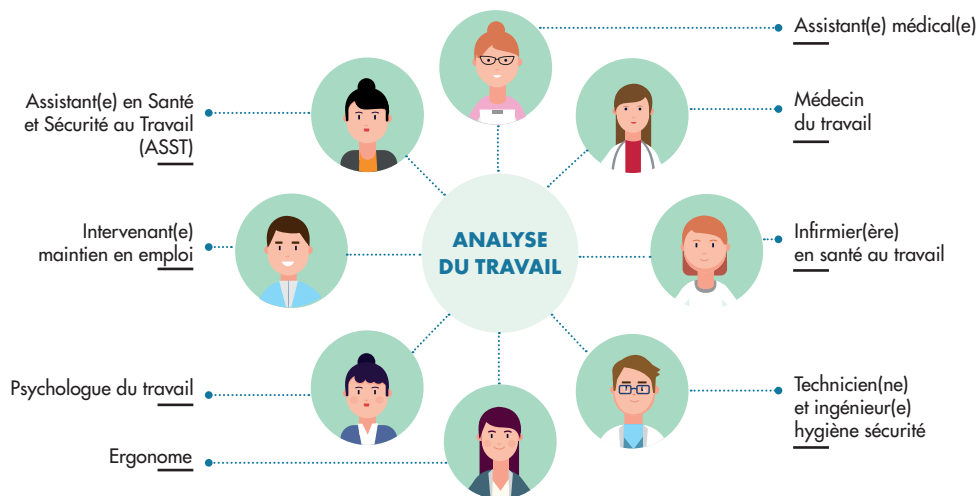


## SUR L'ENTREPRISE :

- problème de qualité ;
- baisse de productivité, absentéisme, turn-over ;
- augmentation des maladies professionnelles et des accidents du travail, coût de la désinsertion professionnelle ;
- dégradation de l'image de l'entreprise, etc.



# → LES SPÉCIFICITÉS de nos accompagnements



- **PLURIDISCIPLINARITÉ**
  - des médecins du travail ;
  - des infirmiers en santé au travail et des psychologues du travail.
- **INSCRIPTIONS EN LIGNE**  
aux ateliers d'échanges interentreprises
- **COÛT COMPRIS DANS LA COTISATION**

**RETROUVEZ SUR NOTRE SITE**

**[www.st72.org](http://www.st72.org)**

l'agenda des événements  
« risques psychosociaux »

et **inscrivez-vous en ligne !**



9, rue Arnold Dolmetsch  
72 021 Le Mans Cedex  
Tél. : 02 43 74 04 04  
[risquespsychosociaux@st72.org](mailto:risquespsychosociaux@st72.org)